

Conseils financiers pour les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux de l'Ontario



Image credit: Adobe Stock

Sommaire : Avoir un enfant ou un membre de la famille ayant un handicap ou des besoins spéciaux, cela peut être particulièrement difficile avec les finances. Dans le passé, il y avait un temps où si vous aviez un enfant avec un handicap important, votre enfant pouvait être admis dans une institution, et donc faire payer toutes ses dépenses par le gouvernement. De nos jours, les établissements ont été fermés pour de nombreuses raisons valables et les services sont fournis par divers organismes communautaires. Malheureusement, les organismes communautaires ont tendance à être sous-financés, et il peut être difficile pour les familles de naviguer dans la mosaïque de services et de soutiens qui existent.

Conseils pour tous les Canadiens

Rencontrez un conseiller financier.

Les finances sont compliquées dans le meilleur des cas, et encore moins si vous avez un enfant ayant des besoins spéciaux. Une mauvaise planification financière peut être désastreuse. Envisagez de consulter un conseiller financier, qui peut vous aider à examiner votre situation financière particulière et à élaborer un plan financier qui convient à votre famille. Il existe différents types de professionnels qui prétendent apporter une aide financière. Il est préférable de trouver un planificateur financier que vous payez directement vous-même, par opposition à celui qui peut être biaisé (par exemple, comme recevoir des commissions sur la vente de produits dont vous n'avez peut-être pas besoin).

Comment trouver un planificateur financier?

- Envisagez de chercher un titre tel que planificateur financier agréé (CFP) et planificateur financier enregistré (RFP). Pour en trouver un, visitez <http://www.cfp.net>

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Le CIPD vous accorde une déduction fiscale sur les dépenses liées à l'invalidité de votre proche lorsque vous produisez votre déclaration de revenus annuelle.

Pour plus d'informations: <http://www.cra-arc.gc.ca>

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Le REEI vous permet (ainsi qu'à d'autres comme la famille et les amis) de contribuer à un plan financier à long terme pour votre bénéficiaire ayant des besoins spéciaux. L'ouverture d'un REEI est gratuite et les avantages

financiers commencent immédiatement.

Les avantages comprennent: Les

- bénéficiaires d'un REEI peuvent profiter de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité. 1 500 \$ en contributions personnelles peuvent déclencher une subvention pouvant atteindre 3 500 \$ par année jusqu'à une subvention maximale à vie de 70 000 \$.
- Les personnes vivant avec moins de 30 000 \$ par année recevront automatiquement 1 000 \$ par année pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans grâce au Bon canadien pour l'épargne-invalidité.
- Les prestations d'invalidité comme le POSPH ne sont pas affectées par le fait d'avoir un REEI.
- La personne avec le plan peut choisir quoi faire avec l'argent - il n'y a aucune restriction sur la façon dont l'argent est dépensé.

Pour être admissible, le bénéficiaire (la personne à qui le régime est destiné):

- Doit être âgé de moins de 60 ans
- Vivre au Canada
- déjà admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Être avoir un numéro d'assurance sociale

Pour plus d'informations: <http://www.cra-arc.gc.ca>

Ayez un testament

Consultez un avocat et assurez-vous que vous avez une bonne volonté.

Posséder une assurance invalidité et vie

Assurez-vous d'avoir une assurance invalidité et vie sur votre lieu de travail, sinon achetez la vôtre.

Henson Trust.

Une fiducie Henson est destinée aux situations dans lesquelles un enfant handicapé n'est pas en mesure de détenir des actifs afin de continuer à recevoir des prestations gouvernementales. Il s'agit d'une structure juridique qui permet au bénéficiaire ayant des besoins spéciaux de continuer à recevoir l'aide sociale du gouvernement. Il garantit que les fonds hérités sont gérés correctement après le décès des parents ou des tuteurs. Il s'agit d'une fiducie spéciale qui donne au syndic le pouvoir discrétionnaire sur le montant (le cas échéant) du revenu que le bénéficiaire (la personne handicapée) reçoit.

Programmes de soutien du revenu

Votre proche a-t-il un handicap qui l'empêche de travailler?

- Si oui, envisagez de demander un programme qui offre un soutien du revenu. Selon votre province, il existe des programmes spécifiques. Pour ceux de l'Ontario, il existe le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- Faites attention aux services qui proposent de remplir des formulaires avec vous moyennant des frais. Il peut être tentant de vouloir payer un professionnel pour remplir des demandes de soutien du revenu. Soyez très prudent, car certains services profitent aux gens et facturent des frais excessifs ou des frais continus pour ce service.
- Le bureau de votre député provincial (député provincial) peut parfois fournir de l'aide au POSPH (car le POSPH est un service provincial).

Voulez-vous assurer des économies pour le collège ou l'université?

- Dans l'affirmative, pensez à la Subvention canadienne pour les études pour les étudiants ayant une incapacité permanente financée par le gouvernement du Canada.
- Les subventions peuvent fournir jusqu'à 8 000 \$ par année de prêt pour aider à payer les coûts exceptionnels liés aux études associés à une invalidité.
- COUTS peuvent comprendretuteurs,interprètes ou oraux signes, soins auxiliaires pourétudes,transport spécialisé (à l'école et seulement)évaluation des troublesapprentissage,preneurs de notes, lecteurs, etc.

Régime enregistré d'épargne (REEE).

Souhaitez-vous économiser de l'argent pour les études postsecondaires de votre enfant? Si oui, envisagez un REEE.

Avantages d'un REEE:

- Les impôts sur les gains à l'intérieur d'un REEE sont payables entre les mains de l'enfant et sont reportés jusqu'à ce que l'enfant retire l'argent pendant qu'il fréquente un établissement postsecondaire.
- Un maximum viager de 50 000 \$ peut être versé par enfant.
- Un REEE offre également l'incitatif supplémentaire de l'argent gouvernemental gratuit sous la forme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Services / soutiens en Ontario pour l'aide à l'enfance

Pour les enfants gravement handicapés (ACSD)

Êtes-vous un parent qui s'occupe d'un enfant gravement handicapé?

- Si c'est le cas, vous pourriez être admissible à un soutien financier par le biais du programme ACSD.

Avantages

- Selon le revenu et la taille de la famille, le programme peut fournir entre 25 \$ et 500 \$ par mois pour aider à couvrir les coûts, tels que:
 - les rendez-vous chez le médecin, les hôpitaux et autres rendez-vous liés au handicap de l'enfant
 - Chaussures et vêtements spéciaux Soulagement
 - parental tels que le répit
 - Fauteuils roulants et autres appareils et accessoires fonctionnels, y compris les réparations
 - Prothèses auditives et piles
 - Médicaments sur ordonnance
 - Soins dentaires et de la vue, y compris les lunettes

Pour plus d'informations <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/specialneeds/disabilities.aspx>

Services spéciaux à domicile (SSAH)

Les membres de la famille sont souvent les principaux dispensateurs de soins aux enfants ayant une déficience intellectuelle ou physique. La SSAH fournit des fonds aux familles afin qu'elles puissent acheter des soutiens qui ne sont pas disponibles ailleurs dans leur communauté - pour des services spéciaux à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile familial.

Les avantages comprennent: un

- soulagement et un répit pour la famille Dans certaines régions, il est difficile de trouver des soignants ayant des besoins spéciaux. Ce financement peut être utilisé pour payer les membres de la famille (mais pas les parents) pour s'occuper d'un enfant afin de donner aux parents une pause (soins de relève).
- Des programmes comme des camps d'été spéciaux, qui ne sont pas couverts par d'autres services communautaires.
- Services de développement, comme payer quelqu'un pour aider l'enfant à développer ses compétences.

Pour que les familles soient admissibles, l'enfant handicapé:

- Doit vivre en Ontario et avoir moins de 18 ans
- Avoir une déficience développementale et / ou physique continue tel que documenté par un médecin
- Vivre à la maison avec sa famille (ou s'il ne vit pas à la maison, ne pas recevoir d'aide d'autres services résidentiels)
- Besoin de plus de soutien que la plupart des familles sont en mesure de fournir

Pour plus d'informations

- Lignes directrices du programme Services spéciaux à domicile
- <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/specialneeds/specialservices/guidelines.aspx>

Empowered Kids Ontario (EKO)

Anciennement l'Association ontarienne des services de réadaptation pour enfants, EKO offre des soutiens et des services pour que les enfants handicapés et leurs familles puissent vivre leur vie de la meilleure des manières. EKO collabore avec un large éventail de prestataires de services, chercheurs, cliniciens, membres, partenaires et représentants du gouvernement. Tous ses membres sont des organisations financées par le gouvernement qui fournissent des services dans «l'écosystème» du développement et de la réadaptation de l'enfant, en fonction des besoins d'une communauté spécifique. Parmi les services fournis:

- Physiothérapie et ergothérapie
- Orthophonie et psychothérapie
- et thérapie comportementale
- Soutien de répit, éducation familiale
- Coordination des services
- Pédiatrie du développement
- Communication adaptative augmentative
- Services spéciaux à domicile

Pour plus d'informations, le

- site Web d'EKO répertorie les agences dans différentes régions de l'Ontario <https://empoweredkidsontario.ca/en/memberdirectory>

Services / Soutiens en Ontario pour les adultes

Developmental Services Ontario (DSO)

DSO aide les adultes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles à trouver des services et des soutiens au sein de leurs communautés, tels que:

- Soutiens résidentiels
- Aide aux aidants, répit Soutiens à
- la participation communautaire (tels que pour le bénévolat ou l'emploi)
- Services professionnels et spécialisés
- Accès au programme de passeport et à la planification personnalisée

Trouvez votre agence DSO la plus proche

- <https://www.dsontario.ca/agences>

Programme de passeport

Le programme de passeport est financé par le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC). Il aide les adultes ayant une déficience intellectuelle à s'impliquer dans leur communauté et à vivre de la manière la plus autonome possible en fournissant des fonds pour:

- les services et soutiens de participation communautaire, les
- activités de la vie quotidienne
- Services et soutiens de relève aux aidants pour les principaux dispensateurs de soins d'un adulte ayant une déficience intellectuelle.

Les critères d'admissibilité comprennent: les

- personnes âgées de 18 ans et plus;
- Jeunes adultes qui sont encore à l'école

Les personnes admissibles peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$ par année en financement direct.

Pour plus d'informations: <https://passportfundinghnr.ca/en/>

Pour en savoir plus

Le Guide de planification successorale Inspiring Possibilités, élaboré par Community Living Ontario, est destiné aux familles et à leurs proches qui ont un handicap afin de s'assurer que les dispositions financières actuelles et futures sont respectées. Les sujets abordés comprennent la planification testamentaire et fiduciaire, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) et le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

<http://www.PlanInspiringPossabilities.ca>

Le réseau de planification P4P

De nombreux services et ressources sur la planification future, y compris la planification financière.

Ils ont un joli guide d'action pour le financement et le soutien en Ontario

<http://www.planningnetwork.ca/en-ca/Resources/27480/Action-Guide-to-Figuring-Out-Funding-and-Support>

À propos de ce document

Écrit par les professionnels de la santé mentale du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO).

Révisé par le Comité d'information sur la santé mentale du CHEO.

Licence

Creative Commons. Vous êtes libre de partager, copier et distribuer cette œuvre dans son intégralité, sans aucune modification. Cette œuvre ne peut pas être utilisée à des fins commerciales. Licence complète ici:

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/>

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche d'information sont uniquement destinées à fournir des informations générales. Nous ne prenons aucune responsabilité pour toute perte, blessure, réclamation, responsabilité ou dommage de toute nature résultant du contenu. Contactez toujours un comptable, un fiscaliste ou un professionnel de la santé pour plus d'informations sur l'aide financière.